Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_32-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MARS 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	51
Présents	41
Votants	44

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 09/06/2026

L'an 2026, le 05 mars à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 27 février 2026, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

Présents : Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, David BUISSET, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Joel LE BESCO, Evelyne SIMON GLORY, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Jérémy LOISEL, Marie-Thérèse ANDRE, Jean-Pierre BATTAIS, Olivier BERNARD, Béatrice BLANDIN, Nancy BOURIANNE, Marie-Thérèse CAKAIN, Annie CHAMPAGNAY, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEREUC, Rémi COUET, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Stephan DUPE, Catherine FAISANT, Yolande GIROUX, Rozenn HUBERT-CORNU, Olivier IBARRA, Luc JEANNEAU, Pierre JEHANIN, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Erick MASSON, Vincent MELCION, Etienne MENARD, Jean Pierre MOREL, Catherine PAROUX, Marcel PIOT, Marie-Paule ROZE, Pierre SORAIS, Benoit VIART.

Pouvoir(s) : François BORDIN pouvoir à Pierre SORAIS, Julie CARRIC pouvoir à Marcel PIOT, Sandrine GUERCHE pouvoir à Rozenn HUBERT-CORNU.

Absent(s) excusé(s) : Christophe BAOT, François BORDIN, Julie CARRIC, Vincent DAUNAY, Sandrine GUERCHE, Annabelle QUENTEL.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Alain COCHARD, Arnaud RIVIERE, Isabelle THOMSON.

Secrétaire de séance : Nancy BOURIANNE

N° 2026-03-DELA-032 : SMG Eau 35 : Approbation des nouveaux statuts

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_32-DE

1. Cadre réglementaire :

- Vu l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2025 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine ;
- Vu la délibération du Conseil départemental en date du 6 octobre validant le retrait du Département des instances du SMG Eau 35 ;
- Vu la délibération du SMG Eau 35 n°25/12-04 modifiant les statuts du SMG Eau 35 ;

2. Description du projet :

Le Syndicat mixte de gestion pour l'approvisionnement en eau potable d'Ille et Vilaine (SMG35) regroupe l'ensemble des collectivités productrices d'eau potable sur le territoire de l'Ille et Vilaine.

Il assure la mise à jour du schéma départemental d'eau potable, l'étude, la réalisation et la gestion des canalisations d'intérêt départemental, l'animation du réseau des collectivités productrices adhérentes, la gestion du fonds de concours départemental, l'assistance technique auprès des syndicats de production.

Le Département fait partie des membres du SMG35 depuis sa création. Son appartenance au SMG35 fait de celui-ci un syndicat mixte ouvert, ce qui empêche toute adhésion au collège « Eau Potable » d'Eaux et Vilaine, lui-même syndicat mixte ouvert.

Or, depuis la mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, le SMG35 est devenu un des principaux partenaires de Eaux et Vilaine pour ses achats et ventes d'eau. Il est important que le SMG Eau 35 siège dans les instances d'Eaux et Vilaine pour participer à la gouvernance de son activité « Eau Potable » et pour porter ses intérêts et ceux des collectivités productrices d'eau potable d'Ille-et-Vilaine : choix des investissements à l'usine de Ferel, tarification, répartition des volumes en provenance de l'usine en année normale et en cas de crise.

De plus, Eaux et Vilaine est devenu l'opérateur central des politiques « grand cycle » sur le bassin de la Vilaine, sur lequel se trouvent la majorité des captages d'eau potable d'Ille-et-Vilaine.

Dans cet optique, le Département a approuvé son retrait des instances du SMG35.

Ce changement de composition nécessite une dissolution/recréation du SMG35, qui devient un syndicat mixte fermé. Ses statuts restent les mêmes que le syndicat actuel, à l'exception de :

- la mention de « syndicat mixte ouvert » remplacé par « syndicat mixte » (article 1)
- la liste de ses membres : retrait du Département (article 1)
- la suppression du 2ème collège au sein du comité syndical (article 10.3)

Avis du bureau communautaire en séance du 5 février 2026 : FAVORABLE

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **APPROUVER** le retrait du Département du SMG Eau 35 au plus tard au 1er janvier 2027 ;

- **APPROUVER** la modification des statuts du SMG Eau 35 et sa transformation en syndicat mixte fermé ;

- **APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de communes Bretagne romantique au nouveau syndicat mixte fermé SMG Eau 35 ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_32-DE

- **AUTORISER** Monsieur le président, ou son représentant, à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Nancy BOURIANNE
Acte signé

Le Président
Loïc REGEARD
Acte signé